

Objectifs pédagogiques

- ✓ Initier une première approche pratique de la loi N° 78-17 modifiée dite Loi Informatique et Libertés
- ✓ Disposer des informations de base pour devenir le contact privilégié pour les Questions CNIL
- ✓ Participer à la phase d'évaluation de l'organisme pour comprendre son niveau de maturité et de risques
- ✓ Proposer et prioriser les actions correctives

Partenariat AGEFOS

- ✓ Cette action s'inscrit dans le cadre des actions collectives 2017 de l'AGEFOS et bénéficie d'une prise en charge par l'AGEFOS.

Programme - Jour 1/2**Etape préliminaire : Votre structure face à la Loi Informatique & Libertés**

- » Comprendre le contexte et les enjeux de la création de la Loi I&L
- » Comprendre les besoins de protection du patrimoine informationnel

Mots-clés

- ✓ Données personnelles, données sensibles, archivage, formalités CNIL, risque pénal, impacts

II. Plan d'action**ETAPE 1. Positionner votre organisme par rapport à la Loi Informatique et Libertés – Diagnostic et évaluation du niveau de maturité CNIL****1er objectif : Identifier le contexte juridique de votre organisme**

- » a. Pourquoi votre structure est-elle soumise au respect de la loi I&L? Maîtriser le champ d'application de la Loi
- » b. Existe-t-il des textes particuliers régissant votre domaine d'activités?

Public

- ✓ Tout collaborateur soucieux de comprendre les impacts de la loi, tout responsable souhaitant acquérir les bases de la loi I&L, Chargé de conformité
- ✓ Niveau : Initiation ■□□
- ✓ Aucun prérequis

2e objectif : Maîtriser les principes clés de la loi Informatique et Libertés

- » a. Comprendre les obligations qui incombent à votre structure
 - ◇ Définir clairement l'objectif poursuivi par chaque fichier de données
 - ◇ Garantir la mise en place d'un traitement licite
 - ◇ Fixer une durée de conservation limitée dans le temps
 - ◇ Mettre en place des mesures de sécurité des données traitées
 - ◇ Garantir l'effectivité des droits reconnus par la loi aux personnes dont les données sont traitées
- » b. Accomplir les formalités nécessaires auprès de la CNIL
 - ◇ Maîtriser les différents types de formalités
 - ◇ Savoir choisir la bonne formalité à accomplir

Modalités

- ✓ La partie théorique de la formation (1er jour) se réalise en inter ou en intra.
- ✓ La partie pratique (2e jour) se réalise en intra.

Dates, lieux et inscription :

Votre contact

smarec@actecil.fr
06 43 71 97 50

Programme - Jour 2/2

■ Pédagogie adaptée

ETAPE 2 : Elaborer et suivre une démarche de conformité

- » Contexte de la démarche : La future application du règlement européen

ETAPE 2.1. Approche Risques

- » **3e objectif** : Evaluer le niveau de conformité « Informatique et Libertés » de votre organisme
 - » a. Approche globale de votre organisme
 - ◇ Cartographier votre organisme
 - ◇ Cartographier les acteurs (internes et externes)
 - » b. Evaluer le contexte I&L existant au sein de votre organisme
 - ◇ Recenser les traitements existants au sein de votre organisme
 - ◇ Contrôler les traitements
 - ◇ Recenser les traitements déclarés à la CNIL
 - ◇ Vérifier la conformité des traitements aux déclarations effectuées
 - ◇ Vérifier si tous les traitements réalisés au sein de votre structure sont déclarés à la CNIL
 - ◇ Contrôler les moyens organisationnels et juridiques intéressant la protection des données personnelles
 - ◇ Contrôler les moyens techniques existants au sein de votre organisme pour répondre aux obligations de la loi Informatique et Libertés
 - ◇ Réfléchir aux axes d'amélioration

ETAPE 2.2. Approche Préventive face aux risques « Informatique et Libertés »

- » **1er objectif** : Comprendre l'intérêt de la démarche préventive : anticiper les contrôles et sanctions de la CNIL
- » **2e objectif** : Comprendre le rôle du Correspondant Informatique et Libertés dans la prévention des risques
- » **3e objectif** : Apprendre à identifier les menaces potentielles au sein de son organisme pour mieux les anticiper
- » **4e objectif** : Réfléchir aux actions correctives à mettre en place
 - ◇ Déterminer les solutions organisationnelles, techniques, pédagogiques de prévention des risques qui pourraient être mises en place

- ✓ Savoirs et savoirs-faire appliqués au contexte de votre structure et secteur d'activité
- ✓ Alternance d'apports théoriques et pratiques
- ✓ Support de cours et documents d'application remis en fin de formation
- ✓ Évaluation des connaissances

■ Le + d'Actecil

- ✓ Remise d'une feuille de route avec le plan d'action de conformité CNIL

■ Pour aller plus loin

- ✓ Vous pouvez approfondir votre démarche par une des 6 autres formations proposées dans le cadre de l'action collective 2017 de l'AGEFOS ou accéder à plus de 20 de formations du catalogue d'ACTECIL.

Dates, lieux et inscription :

Votre contact

smarec@actecil.fr
06 43 71 97 50